

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 février 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Pascal HUARD représenté par Edith LANGLOIS sa suppléante, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian VENGEONS a donné pouvoir à Josiane LECUYER, Elodie HAMON a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Véronique BOUÉ,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Bertrand GOSSET, Alain QUEHE, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230208-27 : ENV_GEMAPI PARRAINAGE BACS A RIVES

Contexte :

Dans le but de lutter contre la pollution des eaux, l'association ANPER-TOS et Pré-Bocage Intercom ont décidé de travailler conjointement pour la mise en place de récolteurs de déchets (bacs à rives) le long des berges du bassin versant de l'Odon.

Ces derniers permettront aux personnes se promenant, aux kayakistes, aux cyclistes... de ramasser les déchets qu'ils trouvent et de les y déposer.

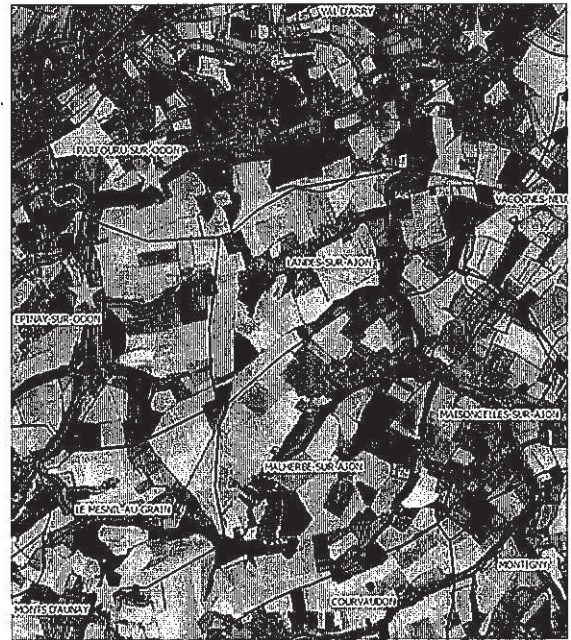
Les déchets récoltés seront prélevés une fois par mois par l'Association afin de les quantifier, de les analyser et, in fine, de les traiter. De plus, à des fins de sensibilisation du public, le bac à rives disposera sur son couvercle d'une affichette descriptive d'une espèce animale ou végétale vivant dans, sur ou à côté de la rivière adjacente.

Avec l'accord des propriétaires fonciers, ces bacs à rives seront installés :

- 1 au niveau du Lac du Locheur ;
- 1 au niveau du Moulin de Parfouru-sur-Odon ;
- 1 au niveau du Lieu-dit « Le Court Chemin » à Epinay-sur-Odon ;
- 1 au niveau du lieu-dit « La Douvette » à Bauquay.

Les membres de la commission Environnement réunis le 19/01/2023, ont émis un avis favorable au parrainage par Pré-Bocage Intercom des 4 premiers bacs à rives mis en place le long de l'Odon sur le territoire de l'intercommunalité.

Ce parrainage permet entre autres d'avoir le nom et le logo de Pré-Bocage Intercom sur les récolteurs parrainés et de recevoir régulièrement les données des déchets collectés.



Le montant proposé pour le parrainage d'un bac à rives est de 25 €, soit 100 € pour les 4 premiers bacs.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** le parrainage de Pré-Bocage Intercom des 4 premiers bacs à rives sur le territoire de l'intercommunalité
- **DE VALIDER** le montant de 25 € par récolteur (bac à rive) parrainé
- **D'AUTORISER** la diffusion du nom et du logo de Pré-Bocage Intercom sur les récolteurs parrainés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY